



Litige avec mon propriétaire

Par **clémentdujardin**, le **02/10/2008** à **22:20**

je suis en litige avec mon propriétaire : la cuvette des WC est cassée sans choc spécial et il ne veut pas la remplacer. qui doit (a l'obligation) de remplacer la cuvette?

Par **Marion2**, le **02/10/2008** à **23:40**

Bonsoir,

La cuvette était-elle déjà cassée lors de votre entrée dans les lieux ? Dans l'affirmative, cela doit être mentionné sur l'état des lieux effectué à l'entrée du logement et c'est au propriétaire qu'incombent les frais de remise en état.

Dans le cas contraire, c'est à vous qu'incombent les frais.

Cordialement